

3.7

Avis d'audiences

3.7 AVIS D'AUDIENCES

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Novembre 2012

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Marc Tremblay 133042	(CD00-0912)	Jean-Marc Clément, président Patrick Haussmann, A.V.C. Sylvain Beauséjour, A.V.C.	1 ^{er} novembre 2012 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Défaut de respecter ses obligations à l'égard du profil d'investisseur.	Audition sur culpabilité
			2 novembre 2012 à 9h30		Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur.	
					Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.	
Sylvain Paquet 125724	(CD00-0919)	Janine Kean, président Louis Giguère, A.V.C. Sylvain Jutras, A.V.C.	6 novembre 2012 à 9h00	Cour fédérale à Québec 300, boul. Jean Lesage, 5 ^e étage, Québec (Québec) G1K 8K6	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.	Audition sur culpabilité
			7 novembre 2012 à 9h00		Avoir témoigné de la signature d'un assuré hors de sa présence et/ou avoir déclaré faussement avoir agi comme agent souscripteur.	
			8 novembre 2012 à 9h00			
			9 novembre 2012 à 9h00		Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.	

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Novembre 2012

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Heather Borrelli 146685	(CD00-0886)	Janine Kean, président Louis-Georges Boily André Chicoine, A.V.C.	15 novembre 2012 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits.	Audition sur sanction
Mario Bernier 102826	(CD00-0935)	Janine Kean, président Patrick Hausmann, A.V.C. Louis L'Espérance, A.V.C.	16 novembre 2012 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Défaut de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance provenant du syndic et de collaborer.	Audition culpabilité /sanction
Mario Bernier 102826	(CD00-0910)	Janine Kean, président Patrick Hausmann, A.V.C. Louis L'Espérance, A.V.C.	16 novembre 2012 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client. Proposition ou transaction à l'insu du consommateur ou pour une personne	Audition culpabilité /sanction

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Novembre 2012

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					fictive. Défaut de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance provenant du syndic et de collaborer. Avoir fait signer un document en blanc.	
Raymond Patry 126176	(CD00-0921)	Jean-Marc Clément, président Réal Veilleux, A.V.A. Claude Trudel, A.V.A.	19 novembre 2012 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René-Lévesque Ouest, 18 ^e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence et professionnalisme. Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	Audition sur sanction
Guy Lepage 121308	(CD00-0932)	Sylvain Généreux, président Michel Gendron Lise Benoit, A.V.A.	19 novembre 2012 à 9h30 20 novembre 2012 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.	Audition sur culpabilité
Serge Latreille 119763	(CD00-0940)	Sylvain Généreux, président John Ruggieri,	22 novembre 2012 à 9h30 23 novembre	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600,	Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits. Défaut de respecter les obligations à	Audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Novembre 2012

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		A.V.A. Pierre Décarie	2012 à 9h30	Montréal (Québec) H2X 4B8	l'égard de l'analyse des besoins financiers.	
André Houle 116555	(CD00-0938)	François Folot, président Claude Gauthier Allen Faguy Mackenzie	26 novembre 2012 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.	Audition sur culpabilité
Jean-Guy Fortin 175476	(CD00-0934)	Sylvain Généreux, président Armand Éthier, A.V.C. Sylvain Jutras, A.V.C.	27 novembre 2012 à 9h30 28 novembre 2012 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Effectuer une opération sans l'autorisation du client.	Audition sur culpabilité
Louise Demers 109367	(CD00-0929)	François Folot, président Ginette Racine, A.V.C. Claude Trudel, A.V.A.	30 novembre 2012 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Avoir témoigné de la signature d'un assuré hors de sa présence et/ou avoir déclaré faussement avoir agi comme agent souscripteur.	Audition culpabilité /sanction

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Yvon Lareau courtier en assurance de dommages Certificat n° 119480	2011-12-02(C)	M ^e Patrick de Niverville, président Mme Francine Normandin, membre Mme Lyne Leseize, membre	9 et 22 novembre 2012 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	13 chefs pour s'être placé, directement ou indirectement en situation de conflit d'intérêts (<i>article 10 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>)	Suite de l'audition de la plainte
Julie Goulet, (expert en assurance de dommages des particuliers au moment des faits reprochés) Certificat n° 171446	2011-09-03(E)	M ^e de Niverville, président M. Jules Lapierre, membre M. Claude Gingras, membre	13 novembre 2012 (16h00)	À l'hôtel Best Western 915, rue Hains, Drummondvillesalle Palace 1	2 chefs pour avoir négligé les devoirs professionnels reliés à l'exercice de ses activités (<i>article 10 du Code de déontologie des experts en sinistre</i>); 1 chef pour avoir exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente (<i>article 58(1) du Code de déontologie des experts en sinistre</i>); 1 chef pour avoir participé à la confection ou à la conservation d'une preuve la sachant fausse (<i>article 58(6) du Code de déontologie des experts en sinistre</i>);	Audition sur sanction

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Daniel Gosselin, courtier en assurance de dommages	2011-12-04(C)	M ^{re} Patrick de Niverville, prés.	19 et 20 novembre 2012	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	4 chefs pour avoir fait défaut d'exécuter avec transparence le mandat accepté (<i>article 25 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);	Auditions des plaintes
Certificat n° 115013		M. Marc-Henri Germain, membre	(9h30)		3 chefs pour avoir exercé ses activités avec des personnes qui ne sont pas autorisées à exercer de telles activités par la Loi ou ses règlements ou utiliser leurs services pour ce faire (<i>article 37(12) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);	
et		M ^{me} Lyne Leseize, membre				
Louis Proulx, C.d'A.A, courtier en assurance de dommages	2011-12-06(C)				1 chef pour avoir fait défaut de conserver les dossiers et informations concernant les assurés pour une période minimale de 5 ans (<i>article 13 du Règlement sur la tenue et la conservation des livres et registres (n° 10)</i>);	
Certificat n° 127954					1 chef pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);	
et					1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat (<i>article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de</i>	
Louis-Thomas Labbé, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages	2011-12-07(C)					
Certificat n° 117700						

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					dommages); 1 chef pour avoir fait défaut d'avoir une conduite empreinte d'objectivité, de discrétion, de modération et de dignité (<i>article 14 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>); 1 chef pour avoir tenu compte de l'intervention d'un tiers qui pourrait avoir une influence sur l'exécution de ses devoirs professionnels, au préjudice de son client ou de l'assuré (<i>article 37(3) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);	
Ghislain Lévesque, courtier en assurance de dommages (radié provisoirement) Certificat n° 163496	2012-05-01(C)	M ^e Patrick de Niverville, prés. M. Marc-Henri Germain, membre M. Luc Bellefeuille, membre	21 novembre 2012 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat (<i>article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>); 3 chefs pour avoir fait défaut de donner à l'assureur les renseignements qu'il est d'usage de lui fournir (<i>article 29 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>); 1 chef pour avoir fait une déclaration fausse, trompeuse ou susceptible	Suite de l'audition de la plainte

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>d'induire en erreur (<i>article 37(7) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>17 chefs pour avoir fait défaut d'exécuter avec transparence le mandat accepté (<i>article 25 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>2 chefs pour avoir abusé de la bonne foi d'un autre représentant ou avoir usé de procédés déloyaux à son endroit (<i>article 32 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p>	
Érick Soucy, expert en sinistre	2011-08-01(E)	M ^e Patrick de Niverville, prés.	21 novembre 2012	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	2 chefs pour avoir manqué de compétence et de professionnalisme. (<i>article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>);	Auditions sur les sanctions
Certificat n° 131211		M ^{me} Colette Parent, membre	(16h30)			
et		M. Jules Lapierre, membre			1 chef pour avoir fait défaut de fournir à l'assuré les explications nécessaires à la compréhension du règlement du sinistre et des services qu'il lui rend (<i>article 14 de l'ancien Code de déontologie des experts en sinistre</i>);	
Michel Béchar, expert en sinistre	2011-08-02(E)				3 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 59(1) de l'ancien Code de déontologie des</i>	
Certificat n° 137039						

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p><i>experts en sinistre);</i></p> <p>7 chefs pour avoir manqué de compétence et de professionnalisme. (<i>article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers);</i></p> <p>4 chefs pour avoir fait défaut de fournir à l'assuré les explications nécessaires à la compréhension du règlement du sinistre et des services qu'il lui rend (<i>article 21 du nouveau Code de déontologie des experts en sinistre);</i></p> <p>5 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 58(1) du nouveau Code de déontologie des experts en sinistre);</i></p>	
Michel Barcelo, expert en sinistre	2012-06-01(E)	M ^e Patrick de Niverville, prés.	23 novembre 2012	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	1 chef pour avoir fait défaut de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance provenant du syndicat (<i>article 54 du Code de déontologie des experts en sinistre);</i>	Requête préliminaire
Certificat n° 101092		M ^{me} Danielle Renaud, membre	(9h30)			
		M. Jules Lapierre, membre				

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Jean-Pierre Tardif, courtier en assurance de dommages Certificat n° 131984	2012-04-02(C)	M ^o Patrick de Niverville, prés. M ^{me} Joanne Allard, membre M ^{me} Francine Normandin, membre	26 et 27 novembre 2012 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	2 chefs pour avoir fait des représentations fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur (<i>article 15 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>); 1 chef pour avoir abusé de la bonne foi d'un assureur ou avoir usé de procédés déloyaux à son égard (<i>article 27 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);	Audition de la plainte
Gilbert Lane, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages Certificat n° 119016	2012-03-01(C)	M ^o Patrick de Niverville, prés. M ^{me} Francine Normandin, membre M. Philippe Jones, membre	27 novembre 2012 (13h30)	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	8 chefs pour avoir négligé les devoirs professionnels reliés à l'exercice de ses activités (<i>article 9 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>); 1 chef pour avoir fait défaut de prendre les moyens requis pour que la garantie offerte réponde aux besoins du client (<i>article 39 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>);	Audition sur sanction